

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Planche N°2

Echelle : 1/1500



- Limite de zone
- Emplacement Réserve
- Espace Boisé Classé
- Servitudes paysagères
- Espaces stratégiques agricoles
- Changement de destination autorisé
- Eléments de patrimoine
- Zone non aedificandi
- Limite des espaces proches du rivage
- Chemins piétonniers d'accès au littoral
- Servitude de passage littoral (loi du 31 décembre 1976)
- Autorisations d'urbanisme accordées, non encore cadastrées
- Périmètres OAP

